



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 8 septembre 2026

Le niveau de vigilance feux de forêt en Gironde abaissé en JAUNE à compter du mardi 8 septembre

Compte tenu des conditions météorologiques, **la préfète de la Gironde a décidé d'abaisser le niveau de vigilance de niveau orange à JAUNE pour le risque feux de forêt (niveau moyen 2 sur 5) à compter de ce mardi 8 septembre 2026.**

Par conséquent, en application du règlement interdépartemental de protection de la forêt contre les incendies, les mesures de restriction liées à l'emploi de moteurs thermiques et électriques, de source d'ignition, ainsi qu'aux manifestations sportives, de loisirs et culturelles et à la présence humaine libre sont levées dans les espaces exposés des communes à dominante forestière.

La présence humaine libre et encadrée demeure interdite à l'intérieur des secteurs incendiés, à l'exception des personnes ayant un intérêt légitime notamment à des fins d'évaluation et d'exploitation (propriétaires, gestionnaires forestiers, exploitants agricoles, agents de service public...). Ainsi, les travaux forestiers sur les parcelles incendiées sont désormais autorisés.

Toutefois, plusieurs restrictions demeurent en vigueur afin de prévenir tout nouveau départ de feu. Il est toujours interdit :

→ Sur l'ensemble du département girondin :

- d'utiliser des outils de débroussaillage thermique type chalumeau ;
- de brûler des déchets verts;
- d'utiliser des lanternes volantes.

→ Dans les espaces exposés des communes à dominante forestière (massifs forestiers, bois, forêts, et landes y compris voies terrestres et nautiques qui les traversent) jusqu'à une distance de 200 m :

- d'utiliser du feu à l'air libre et de transporter du feu ;
- de fumer ;
- de jeter tout débris incandescent.

Sophie BROCAS, préfète de la Gironde, appelle chacun à la plus grande prudence et à respecter strictement les mesures de prévention en cours.